

Siège social

Secrétariat général Montréal

7240, rue Waverly
Montréal (Québec) H2R 2Y8
T 514 233 4364 1 800 361 1047
F 514 288 9455 mtl@plq.org

Secrétariat général Québec

1535, ch. Sainte-Foy, bureau 120
Québec (Québec) G1S 2P1
T 418 688 8910 1 800 463 4575
F 418 688 1416 quebec@plq.org



Le 30 novembre 2008

Monsieur Steve Foster
Président-directeur général
Conseil québécois des gais et lesbiennes
Case postale 182, succursale C
Montréal (Québec) H2L 4K1

Monsieur le Président-Directeur général,

Nous avons pris connaissance avec attention de la lettre que vous avez adressée au premier ministre et chef du Parti libéral du Québec, monsieur Jean Charest, lettre à laquelle était joint un questionnaire relatif à nos engagements en ce qui a trait aux besoins spécifiques des organismes communautaires desservant les clientèles gais, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles.

D'abord, soyez assuré que le Parti libéral du Québec est sensible à vos préoccupations, à celles de vos membres, ainsi qu'à celles des gens et organismes communautaires ralliés derrière la cause à laquelle le Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL) contribue.

Permettez-nous maintenant de répondre à vos questions.

Question 1) Si vous êtes élu(e), est-ce que vous et votre gouvernement vous engagez à assurer un financement adéquat et récurrent aux organismes LGBT en soutien à leur mission ?

Le gouvernement du Parti libéral du Québec a démontré clairement sa volonté de contribuer au financement des travaux de plusieurs organismes. À cet effet, le Secrétariat communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), qui a pour mission de donner un soutien financier aux groupes communautaires, accorde actuellement une aide importante à de nombreux groupes qui défendent les intérêts des gais et lesbiennes.

Soyez assuré que nous continuerons de soutenir les travaux des groupes qui sont au service des gais, lesbiennes, bisexuels et transsexuels.

2...

Question 2) Si vous êtes élu(e), est-ce que vous et votre gouvernement vous engagez à mettre en œuvre une campagne de sensibilisation nationale afin d'enrayer la discrimination dont sont victimes les personnes gaies, bisexuelles, lesbiennes et transsexuelles ?

Le 18 juin 2008, le gouvernement a nommé par décret le ministre de la Justice responsable du dossier de la lutte contre l'homophobie. Un groupe de travail a ensuite été formé. Ce comité interministériel, composé notamment par le ministère de la Justice, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, a pour mandat de dresser une politique gouvernementale qui contienne des éléments permettant de lutter contre l'homophobie et qui vise à résoudre les problématiques qui préoccupent les homosexuels, les lesbiennes ainsi que les bisexuels et les transsexuels.

Question 3) Si vous êtes élu(e), quelles actions concrètes mettrez-vous en œuvre afin de réduire ce fléau chez les jeunes et plus particulièrement, chez celles et ceux issu(e)s de la communauté LGBT.

Comme nous l'avons mentionné, la politique gouvernementale vise, sans discrimination, tous les âges. Rappelons que le but de cette politique est de lutter contre toute forme d'homophobie.

Question 4) Si vous êtes élu(e), est-ce que vous et votre gouvernement vous engagez à soutenir financièrement une chaire de recherche et les projets s'y rattachant visant à mieux cerner et comprendre les réalités des minorités sexuelles ?

Il s'agit d'une préoccupation pour notre gouvernement. C'est pourquoi un décret a été adopté désignant le ministre de la Justice comme responsable en matière d'homophobie. Nous avons la volonté d'agir et nous nous engageons à entreprendre toutes les actions possibles et nécessaires pour lutter contre l'homophobie.

Question 5) Si vous êtes élu(e), quelles seront les actions que vous mettrez de l'avant afin d'assurer une intégration pleine et entière des personnes LGBT issues des communautés culturelles ? Dans le même souffle, vous engagez-vous à soutenir financièrement les organismes ethnoculturels de la communauté LGBT ?

Dans le comité interministériel, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles siège avec d'autres intervenants. Il est prévu, dans le cadre des travaux du comité, de réaliser une politique qui vise à lutter contre l'homophobie dans les communautés culturelles. Et nous allons permettre au Comité de compléter ses travaux afin de contrer ce fléau.

Question 6) Si vous êtes élu(e), est-ce que vous allez assurer que les coûts de la procréation médicalement assistée soient couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et comment allez-vous vous assurer que les lesbiennes puissent bénéficier de ces services sans discrimination ?

Notre parti politique croit fondamentalement dans la liberté de choix pour tous. Dans cet esprit, les droits fondamentaux de tous les Québécois seront toujours respectés. De plus, notre gouvernement offre actuellement un crédit d'impôt sur les frais liés à la procréation assistée. En 2008, le gouvernement libéral l'a fait passer de 30 % à 50 %.

Le Parti libéral du Québec s'engage à payer les frais liés aux traitements de fécondation in vitro pour les femmes qui souhaitent s'en prévaloir. Les deux premiers essais d'implantation d'embryons seraient assumés par la RAMQ, et pour les parents qui souhaiteraient faire d'autres essais en cas d'insuccès, le crédit d'impôt déjà en place continuerait de s'appliquer.

Les défis auxquels le Québec et tous les Québécois font face aujourd'hui – et ceux qui les attendent demain – sont grands. Nous allons continuer à travailler ensemble à les relever au lendemain du 8 décembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Ouellet', with a stylized flourish at the end.

Christian Ouellet
Président de la Commission politique
Parti libéral du Québec